

Les accueils de loisirs

Amilly – Rue des Vauroux
Tél. 02 37 32 51 07
Ouverture : mercredis et vacances
(fermé en août et à Noël)
7h30 – 18h30

Bailleau l'Evêque – Parc Olivier-Gault
Tél. 02 37 32 05 74
Ouverture : mercredis et vacances
(fermé 1 semaine en août
et 1 semaine à Noël) 7h30 – 18h30

Bouglainval – 17, rue de Châteauneuf
Tél. 02 37 83 30 44 ou 06 35 63 40 37
Ouverture : Mercredis et vacances
(fermé en août et à Noël)
7h00 à 19h00

Dammarie – Rue de la Filerie
Tél. 09 65 37 02 09 ou 07 76 73 00 75
Ouverture : mercredis et vacances
(fermé à Noël) 7h30 à 18h30

Jouy – 30, rue du Bout-aux-Anglois
Tél. 02 37 22 33 88 ou 06 32 82 31 60
Ouverture : mercredis et vacances
7h00 à 19h00

Maintenon
27 bis, rue Collin-d'Harleville (3-5 ans)
et 3, rue Jean d'Ayen (6-11 ans)
Tél. 06 35 63 40 39
Ouverture : mercredis et vacances
7h00 à 19h00

Contacts et renseignements



Association Départementale PEP28
3, rue Charles-Brune, 28110 Lucé
Tél. 02 37 88 14 14
Courriel : standard@pep28.asso.fr
Site internet : www.lespep28.org



Association du centre aéré du Val de l'Eure
2, rue du Général-de-Gaulle
28190 SAINT-GEORGES-SUR-EURE
Tél. 02 37 26 74 07
Courriel : ser.jeunesse.stgeorges-eure@orange.fr



Morancez – Rue de Chavannes
Tél. 02 37 28 43 10 ou 06 32 82 59 18
Ouverture : mercredis et vacances
7h30 à 18h30

Saint-Georges-sur-Eure
2, rue du Général-de-Gaulle
Tél. 02 37 26 74 07
Ouverture : mercredis et vacances
7h30 à 18h30

Saint-Prest – 15, place Charles-Moulin
Tél. 06 27 82 37 40
Ouverture : mercredis et juillet
7h00 à 19h00

Sours – Rue Louis-Isambert
Tél. 06 27 82 37 46
Ouverture : mercredis et vacances
(fermé à Noël) 7h30 à 18h30

Saint-Léger-des-Aubées *
Cet accueil est géré actuellement par les
PEP 28 par délégation de service public
avec la Communauté de commune Portes
Eurélienne d'Ile-de-France et intégrera
Chartres métropole au 1^{er} septembre 2019.
Pour plus de renseignements, contactez
les PEP 28.



**CHARTRES
MÉTROPOLE**

LES ACCUEILS DE LOISIRS DE CHARTRES MÉTROPOLE / 2018-2019

DES LIEUX DYNAMIQUES POUR LES 3 À 11 ANS





Par délégation de service public, l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 28) propose des accueils de loisirs aux enfants âgés de 3 à 11 ans sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. L'accès est ouvert à tous les centres, quel que soit le lieu de résidence des familles.

Dans ces espaces dynamiques et riches en découvertes pour les enfants, les équipes d'animation proposent des activités variées et de qualité en tenant compte de la tranche d'âge de chaque participant.

Jeux collectifs, activités artistiques, sportives, culturelles ou de plein air sont au rendez-vous pour des découvertes multiples dans l'esprit du "bien vivre ensemble".

Fonctionnement

Les accueils de loisirs sont ouverts à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas les mercredis en période scolaire et pendant les petites vacances. L'été, les structures sont ouvertes à la semaine avec ou sans repas.

Organisation

Sous la responsabilité d'un directeur

de structure, l'encadrement est assuré par du personnel qualifié et/ou diplômé (BAFA, BAFD, BPJEPS, DUT...) dans le respect de la réglementation à savoir 1 encadrant pour 8 enfants en maternelle et 1 pour 12 enfants en élémentaire. Son rôle est d'assurer la gestion matérielle, financière et pédagogique de l'accueil de loisirs et de veiller à la sécurité affective, morale et physique des enfants. L'organisation d'une journée est établie au plus près des besoins du rythme de vie des enfants. Après un accueil échelonné pour répondre aux besoins organisationnels des familles, les animateurs proposent des activités en lien avec le projet pédagogique de la structure adapté à l'âge des enfants. La pause déjeuner s'effectue entre 12h et 13h30 avant la reprise des activités. Puis, à compter de 17 heures, après un temps de goûter, les familles peuvent venir récupérer les enfants jusqu'à la fermeture du centre.

Programme d'animation

Pour chaque structure, vous pourrez trouver le programme d'animation des mercredis et des vacances (1 mois avant) sur le site internet

des PEP 28 www.lespep28.org.

Modalités d'inscription

L'inscription obligatoire est limitée en fonction de la capacité d'accueil de la structure. Les enfants des communes périurbaines de Chartres métropole restent prioritaires.

Le dossier d'inscription est à retirer :

- sur le site internet des PEP 28 www.lespep28.org ;
- dans les accueils de loisirs ;
- au guichet unique, 32 boulevard Charles à Chartres ;
- au siège des PEP 28, 3 rue Charles-Brune, à Lucé ;
- au siège de l'association du Val de l'Eure, 2 rue du Général-de-Gaulle à Saint-Georges-sur-Eure.

Les tarifs

Une participation aux frais de dossier de 20 € est demandée à chaque famille, à compter du 1^{er} juillet de chaque année.

Les prestations sont calculées en fonction d'une grille tarifaire élaborée en partenariat avec la CAF selon le revenu fiscal de référence de la famille divisé par 12 mois.

